

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2016**

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire Francis BERKMANS, le Jeudi 08 SEPTEMBRE 2016 à 20 h 00, à l'hôtel de ville, salle du conseil.

Début de séance : 20 h 28

Secrétaire de séance : Madame Joëlle LEGRAND - DELHAYE

Excusés : Madame Claudine LORTHIORS (pouvoir à Monsieur Francis BERKMANS).

En préambule, Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'avancée du dossier concernant le Groupe Scolaire Brunehaut.,

45 Bureaux d'Architectes ont retiré le dossier.

28 Bureaux ont déposé leur candidature, à l'issue desquelles 5 ont été retenues.

L'analyse de ces 5 dossiers permettra le choix définitif du lauréat vers la mi-septembre.

A l'issue du préambule, Monsieur le Maire présente les décisions intervenues depuis le dernier conseil municipal :

**DECISION N° 63 DU 19 JUILLET 2016**

**DECIDONS**

Dans le cadre du projet « **TRAVAUX DE DEMOLITION ET RECONSTRUCTION PARTIELLES DU GROUPE SCOLAIRE BRUNEHAUT – RUE JEAN JAURES A ESCAUTPONT** », la Commune a réalisé un avis d'appel à candidature pour une Mission de Maîtrise d'œuvre concernant l'exécution des travaux précités.

24 candidats ont répondu à cet avis.

Le Règlement de Consultation prévoyait la sélection de 3 (minimum) à 5 (maximum) candidats pour remettre une offre.

Au vu du nombre de candidatures, la Commission d'appel d'Offres a décidé lors de la réunion du 08 juillet 2016, de retenir 5 candidats (maximum) appelés à remettre une offre, à savoir :

<b>ENTREPRISES</b>	
1	MV2 Architectes - 8, Rue Armand Carrel - 59000 LILLE
2	SELARL d'Architecture Philippe DAMIENS et Associées Roxana ANTONESCU – Karine CROES - Architectes DPLG 38, Rue Antoine Dilly - 62800 LIEVIN (Pas-de-Calais)
3	DEPREZ – FAGES Architectes - 13, Rue du Général De Gaulle - 59175 TEMPLEMARS
4	AVANTPROPOS Architectes - 51, Boulevard de Belfort - 59042 LILLE CEDEX
5	SAKARIBA Architecture - Hôtel d'entreprises valencanal - Chemin du Noir Mouton 59300 VALENCIENNES

**DECIDONS**

Le marché « **TRANSPORT AU RESTAURANT SCOLAIRE DES ELEVES DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE LA COMMUNE D'ESCAUTPONT – ANNEE SCOLAIRE 2016-2017 (INTRA-MUROS)** » est attribué à l'entreprise suivante :

<b>SOCIETES</b>	<b>MONTANT H.T DU MARCHE</b>		<b>MONTANT TTC DU MARCHE</b>	
	<b>Pour un véhicule de 59 places</b>	<b>Pour un véhicule de 70 places EN CAS DE FLUCTUATION DE L'EFFECTIF</b>	<b>Pour un véhicule de 59 places</b>	<b>Pour un véhicule de 70 places EN CAS DE FLUCTUATION DE L'EFFECTIF</b>
Autocars de l'Avesnois à Avesnelles	10 512,00 €	16 819,20 €	11 563,20 €	18 501,12 €

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2016**

Monsieur le Maire présente le premier point de l'ordre du jour :

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 30 JUIN 2016.**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le Procès-Verbal de la réunion du 30 juin 2016.

A l'issue de la présentation, il demande au Conseil Municipal de faire part de leurs éventuelles observations.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Maire soumet au vote ledit Procès-Verbal.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

**2. DESAFFECTATIONS DE CREDITS**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel HERLAUD, Adjoint aux Finances, qui présente à l'Assemblée la désaffectation de crédits.

Il indique que celle-ci modifie le budget de l'exercice en cours tant en section d'INVESTISSEMENT et qu'en section de FONCTIONNEMENT.

**EN SECTION D'INVESTISSEMENT :**

1) Aucun crédit n'était prévu sur les lignes budgétaires :

- 2128/9250.414 « autres agencements et aménagements de terrains – plateau sportif »,
- 2152/9272.822 « Installations de voirie « Rue des acacias ».

Des dépenses inhérentes aux travaux ci-dessous énumérés, sont à réaliser :

- A la pose de drains au plateau sportif,
- La création d'un nouveau bloc sanitaire à la salle de sport,
- Les travaux de voirie rue des Acacias,

2) Les crédits prévus sur la ligne budgétaire 21318/9212.411 « Autres bâtiments publics – Salle de sport », sont insuffisants.

### **EN SECTION FONCTIONNEMENT :**

Les crédits prévus sur l'article 73925 « Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales » sont insuffisants pour le règlement du prélèvement communal du FPIC.

Il indique au Conseil Municipal qu'il est donc nécessaire de réaliser la désaffectation suivante :

<b>N° COMPTE</b>	<b>LIBELLES</b>	<b>MONTANT</b>
73925.01	Fonds de péréquation ressources interc. communales	+ 5 500,00 €
7325.01	Fonds péréquation ress. Intercom. commun.	+ 28 400,00 €
023.01	Virement à la section d'investissement	+ 22 900,00 €
021.01	Virement de la section d'exploitation (recettes)	+ 22 900,00 €
21318/9212.411	Autres bâtiments publics « Salle de sport »	+ 3 000,00 €
2128/9250.414	autres agencements et aménagements de terrains « plateau sportif »	+ 10 000,00 €
2152/9272.822	Installations de voirie « Rue des acacias »	+ 25 000,00 €
21312/9154.211	Bâtiments scolaires « Ecoles Brunehaut »	<b>- 15 100,00 €</b>

Après cet exposé, Monsieur Daniel HERLAUD rend la parole à Monsieur le Maire qui soumet au vote cette désaffectation de crédits.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

### **3. ASSOCIATION « FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS ESCAUTPONT » (F.P.H.E) – CONVENTION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2016-2017**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée :

- ✓ D'une part, la délibération du Conseil Municipal n° 132 en date du 17 décembre 2015, validant le budget prévisionnel ci-dessous, relatif au projet « **Fonds de Participation des Habitants** » (**F.P.H**), porté par l'Association F.P.H.E « Fonds de Participation des Habitants d'Escautpont ».

#### **BUDGET PREVISIONNEL 2016 PROJET « FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS »**

<i>DEPENSES</i>	<i>MONTANT EN EUROS</i>	<i>RECETTES</i>	<i>MONTANT EN EUROS</i>
<i>Financement de projet</i>	15 000,00 €	<i>Conseil Régional – 70 %</i>	10 500,00 €
		<i>Commune – 30 %</i>	4 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 000,00 €</b>

✓ D'autre part, que les F.P.H bénéficient d'un co-financement Commune / Région selon les modalités suivantes :

- Financement Région : **MAXIMUM 70 %** de l'enveloppe globale du projet.
- Financement Commune : **MINIMUM 30 %** de l'enveloppe globale du projet.

Il informe le Conseil Municipal que dans ce contexte et par décision du 21 juin 2016, la Commission Permanente du Conseil Régional a octroyé une subvention de **2 819,00 €** en lieu et place des **10 500,00 €** sollicités, au titre de sa « Politique de la Ville ».

Ainsi, il indique à l'Assemblée que DEUX (2) solutions sont aujourd'hui envisageables pour la Commune :

**1 – soit la Commune effectue un ré-alignement des pourcentages à 70 % - 30 %. Le budget définitif serait donc le suivant :**

**PROPOSITION DE BUDGET DEFINITIF N° 1  
PROJET « FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS »**

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT EN EUROS</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT EN EUROS</b>
Financement de projet	4 027,14 €	Conseil Régional – 70 %	2 819,00 €
		Commune – 30 %	1 208,14 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 027,14 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 027,14 €</b>

**2 – soit la commune maintient le montant de subvention de 4 500,00 € prévus dans la délibération susmentionnée validant le budget prévisionnel. Le budget définitif serait donc le suivant :**

**PROPOSITION DE BUDGET DEFINITIF N° 2  
PROJET « FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS »**

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT EN EUROS</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT EN EUROS</b>
Financement de projet	7 319,00 €	Conseil Régional – 38,52 %	2 819,00 €
		Commune – 61,48 %	4 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 319,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 319,00 €</b>

Cependant, il explique au Conseil Municipal que les démarches administratives pour constituer le dossier de demande de subvention auprès de la Région « LES HAUTS DE FRANCE » sont de plus en plus compliquées.

De plus, au vu du peu de subvention allouée par la Région, Monsieur le Maire s'interroge sur le fait de maintenir ou pas le « **Fonds de Participation des Habitants** » (F.P.H) au sein de la Commune.

Il indique à l'Assemblée que ce sujet sera abordé lors du prochain Bureau Municipal.

La solution N° 2 a été retenue

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

**4. EVENEMENT CULTUREL INTERCOMMUNAL « ESCAUT EXPO 2016 - SALON DU MANGA – BANDE DESSINEE – COMICS – FANTASTIQUE ET JEUX VIDEO » - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES COMMUNES D'ESCAUTPONT ET DE FRESNES-SUR-ESCAUT :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les Communes de FRESNES-SUR-ESCAUT et d'ESCAUTPONT se sont associées afin d'organiser conjointement, l'événement culturel intercommunal « *ESCAUT EXPO 2016* » destiné au travers de se salon à faire découvrir :

- Le MANGA (Bande Dessinée japonaise).
- La Bande Dessinée.
- Les Comics.
- Le Fantastique.
- Les jeux vidéo.

Il indique que la manifestation est ouverte à tous, publics avertis ou non.

Ce salon aura lieu toute la journée du 05 Novembre 2016 à la Salle Jean Ferrat sise à ESCAUTPONT - Chemin du Fortin.

Afin d'organiser au mieux cet événement culturel intercommunal, il est nécessaire d'établir une convention de partenariat qui fixe les droits et obligations des deux communes.

Cette convention prévoit notamment que :

- D'une part, la Commune d'ESCAUTPONT s'engage à être porteur de l'événement précité. Elle réglera l'intégralité des dépenses afférentes à son organisation pour un budget global s'élevant à 5 000,00 € (CINQ MILLE EUROS).
- D'autre part, la Commune de FRESNES-SUR-ESCAUT s'engage à régler, à la Commune d'ESCAUTPONT un montant de 2 500,00 € (DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS) correspondant à sa participation financière dans l'organisation de cette manifestation culturelle intercommunale.

La durée de ladite convention est valable pendant toute la journée de cet événement, soit le 05 Novembre 2016.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer avec Madame Valérie FORNIES – Maire de la Commune de FRESNES-SUR-ESCAUT la convention de partenariat.

Par ailleurs, il rappelle au Conseil Municipal que cet événement intercommunal devait avoir lieu l'année dernière. Cependant, celui-ci a été annulé en raison des attentats qui ont frappé la Capitale, le 13 novembre 2015.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

**5. HALTE-GARDERIE MUNICIPALE «LE JARDIN DE MARGUERITE» - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE A LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT SUR FONDS LOCAUX « LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (L.A.E.P) » :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants Parents (L.A.E.P.) « Maman et moi » au jardin de Marguerite », la Caisse d'Allocations Familiales du Nord nous adresse, par courrier en date du 24 août 2016, une convention d'objectifs et de financement relative aux Lieux d'Accueil Enfants Parents.

Il explique que :

- Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement d'une subvention de fonctionnement pour les Lieux d'Accueil Enfants Parents, en complément de la Prestation de Service « Lieux d'Accueil Enfants Parents ».
- Le Lieu d'Accueil Enfants Parents a pour mission de conforter la relation enfants-parents et d'élargir cette relation à d'autres enfants et d'autres adultes. Il facilite l'exercice de la fonction parentale à partir d'une écoute et d'échanges autour des liens familiaux et sociaux.

Il précise que ce lieu d'accueil intervient de manière préventive sans visée thérapeutique ni injonction éducative.

Ladite convention, d'une durée de 2 ans, (du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017), fait suite à la convention précédente signée pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2015 et a pour objet de :

- \* Déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre,
- \* Fixer les engagements réciproques entre les cosignataires.

Elle sera renouvelable par demande expresse.

La Caisse d'Allocations Familiales soutient l'activité par le versement d'une aide au fonctionnement sur fonds locaux calculée sur la base :

***- des heures réalisées de présence d'enfants, à hauteur de 3.50 € par heure de présence.***

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales de VALENCIENNES, la convention précitée.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il trouve dommage de créer de tels lieux pour apprendre aux parents à être parents.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE.

**6. GRDF – CONVENTION POUR OCCUPATION DOMANIALE AYANT POUR OBJET L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELERELEVÉ EN HAUTEUR :**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée :

- Que GRDF travaille depuis plusieurs mois sur une évolution technologique majeure concernant la mise à disposition plus fréquente des données de consommation de gaz naturel pour l'ensemble des usagers.
- Qu'il s'agit de mettre en place les équipements suivants « Compteurs Communicants Gaz », nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels

Toutefois, pour permettre la mise en place de ce nouveau système de relevé à distance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que GRDF a sélectionné, après consultation de la Commune, deux sites pouvant accueillir ces « Compteurs Communicants Gaz » :

- L'Eglise Saint-Amand – Place Roger Salengro.
- Les tribunes du Stade de Football Municipal « LEO LAGRANGE » - Rue des Hayées.

A cet effet, il indique que GRDF nous adresse une convention concernant l'occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur.

Cette convention fixe les droits et obligations de chaque partie (« Propriétaire » / « Hébergeur » représenté par Monsieur le Maire et GRDF).

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer avec GRDF la convention précitée et éventuellement les avenants qui seraient susceptibles d'intervenir.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE.

Après ce vote, Madame Béatrice LEVECQUE et Monsieur Christophe JENDRZEJEWSKI quittent la séance (20 h 45).

**7. PROJET DE DIVISION PARCELLAIRE POUR UNE FUTURE EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL ET L'AMENAGEMENT D'UN LOTISSEMENT DE 6 LOTS « LIBRE DE CONSTRUCTEUR » - TERRAIN CADASTRE SECTION AH N° 439 SIS A ESCAUTPONT - 3, RUE DES PENSEES APPARTENANT A LA COMMUNE :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 29 en date du 31 mars 2016, le Conseil Municipal a validé l'acquisition de l'immeuble sis à ESCAUTPONT – N° 3, Rue des Pensées, cadastré section AH N° 439 appartenant à Monsieur Didier RICHEZ et Madame Thérèse RICHEZ née SEIDLER.

Il indique au Conseil Municipal que l'acte authentique ayant été signé le 1<sup>er</sup> Juin 2016, il convient aujourd'hui d'entamer une réflexion sur l'aménagement de ce site, d'une superficie totale d'environ 5 500 m<sup>2</sup>.

Il explique que conformément aux arguments ayant motivés la décision d'acquisition, la première partie de la parcelle pourrait être destinée à une extension du Cimetière Communal et la deuxième à l'aménagement d'un lotissement de 6 lots « LIBRES DE CONSTRUCTEURS » qui pourraient être commercialisés directement par la Commune.

A cet effet, un croquis de faisabilité a été établi par les Services Municipaux.

Il convient aujourd'hui de faire réaliser une étude ainsi qu'un chiffrage précis du projet de lotissement décrit ci-dessus.

Dans ce contexte, il est demandé au Conseil Municipal de donner un accord de principe sur :

- L'aménagement exposé ci-dessus,
- La réalisation d'une étude de faisabilité.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que ce projet va engendrer un coût de 500 000 € de dépenses mais celles-ci seront amorties par l'encaissement de 520 000 € de recettes.

Il précise que ce projet est plus qu'intéressant pour la Commune. En effet, elle, percevra :

- Une TLE (Taxe Locale d'Équipement) d'environ 3 000 € par logement.
- Une TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) d'environ 700 € par an.

Il rappelle au Conseil Municipal que cette acquisition avait été approuvée lors de la réunion du 31 mars 2016.

Par ailleurs, Monsieur le Maire reconnaît le fait qu'il savait que Monsieur RICHEZ rachetait la maison de Monsieur MARIAGE (Ancien Maire) et qu'il ne pouvait pas laisser passer cette acquisition au risque de la voir acheter par les « gens du voyage », au même titre que la Médecine du Travail située – Rue Chabaud Latour.

Concernant la Médecine du Travail, Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que ce magnifique site pourrait accueillir une maison médicale, à cet effet, il informe le Conseil Municipal qu'une réflexion sur ce sujet est en cours avec le Centre de Santé FILIERIS.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE.

### **8. FICHE PROJET « POLITIQUE DE LA VILLE » « NOS QUARTIERS D'ETE » - PROGRAMMATION CENTRE SOCIOCULTUREL AGATE – DELIBERATION DEFINITIVE :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans l'attente de l'avis de la Commission Permanente du Conseil Régional « LES HAUTS DE FRANCE » sur l'action « Politique de la Ville – Nos Quartiers d'été » portée par le Centre Socioculturel AGATE au titre de la programmation 2016 le Conseil Municipal a, par délibération du 17 décembre 2015, validé le principe :

- De ladite action.
- Du plan de financement correspondant, à savoir :

### **ANCIEN PLAN DE FINANCEMENT**

<b>ACTION</b>	<b>AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU</b>	<b>FINANCEMENT RETENU APRES AVIS</b>
NOS QUARTIERS D'ETE	FAVORABLE	Subvention Etat : ..... 1 893,00 €
		<b>Subvention Région : ..... 2 400,00 €</b>
		<b>Commune : ..... 1 950,00 €</b>
		Autofinancement : ..... 200,00 €
		.....
		<b>TOTAL : ..... 6 443,00 €</b>

Il indique que par décision du 08 juillet 2016, la Commission précitée :

- D'une part, a validé l'action « Nos Quartiers d'été »

- D'autre part, a octroyé une subvention de **2 000,00 €** en lieu et place des **2 400,00 €** sollicités, au titre de sa « Politique de la Ville ».

A cet effet, il explique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de réviser le plan de financement repris ci-dessus.

En conséquence, il présente le nouveau plan de financement :

## **NOUVAU PLAN DE FINANCEMENT**

ACTION	AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DU	FINANCEMENT RETENU APRES AVIS
NOS QUARTIERS D'ETE	<b>FAVORABLE</b>	Subvention Etat : ..... 1 893,00 €
		<b>Subvention Région : ..... 2 000,00 €</b>
		<b>Commune : ..... 1 950,00 €</b>
		Autofinancement : ..... 200,00 €
		.....
		<b>TOTAL : ..... 6 043,00 €</b>

Le Conseil Municipal est appelé à valider définitivement :

- L'action « Politique de la Ville 2016 retenue, décrite ci-dessus.
- Le nouveau plan de financement correspondant.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

### **9. SYNDICAT MIXTE DU SAGE DE L'ESCAUT – AFFILIATION VOLONTAIRE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

A cet effet, il explique que conformément à la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et au Décret n° 85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'affiliation de ce syndicat.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

### **10. QUESTIONS DIVERSES**

**PAS DE QUESTIONS DIVERSES.**

Monsieur le Maire clôture la séance à 21 H 30.